



---

# Les distractions au volant.

Colloque: 27ème entretiens du Centre Jacques Cartier. 7 et 8 octobre 2014, Québec.

**Thème:**

Téléphone et distracteurs technologiques <sup>[1]</sup>

**Date du document:**

Mercredi Octobre 8 2014

**Visibilité du contenu de groupe:**

Use group defaults

**Résumé:**

Véritable enjeu de sécurité routière autant que phénomène de société incontournable, les distractions au volant représentent l'un des plus importants problèmes auxquels fait face le conducteur d'aujourd'hui. Si certaines sources de distraction existent depuis l'invention de l'automobile, comme l'interaction avec les passagers, le fait de fumer ou de manger en conduisant, d'autres sont apparues avec le déploiement des technologies embarquées. Selon une récente enquête menée par la SOFRES, 61 % des conducteurs âgés de moins de 35 ans lisent leurs textos en conduisant. Au Québec, un sondage réalisé en 2013 par la firme SOM révèle que 99 % des Québécois considèrent qu'écrire ou lire un message texte en conduisant est assez ou très dangereux, mais 19 % avouent qu'il leur arrive de le faire. Plusieurs pays, États ou provinces disposent de lois pour lutter contre les différentes sources de distraction au volant. Cependant, la législation seule ne règlera pas tout. L'application des lois doit être accompagnée de diverses mesures de sensibilisation et d'éducation de la population. Tout comme pour l'alcool au volant, un changement social doit s'opérer pour que la société en vienne à juger inacceptable la pratique de texter au volant ou de laisser son attention être détournée pendant la conduite.

**Auteur(s):**

Centre Jacques CARTIER

## Lien(s) utile(s)

- <http://www.territoires-ville.cerema.fr/les-distractions-au-volant-retour-a1372.html> <sup>[2]</sup>

[Retour à la base documentaire](#) <sup>[3]</sup>

---